

Copie faite par le fr. Lessage

(0)

XXXXII-5

**Carbonara Française**

Déclaration du Plan  
[Fragments] de l'Organisation  
Réception aux premiers grades  
Réception au 3° Grade Carb. Franç.  
Deux lettres à [Pépé] et [Ménichini]

(1)

pages 41 –

[]

Copie faite par le fr. Lessage

**Maurerische  
Bücher-Sammlung  
Von  
Georg Kloss**

*(manuscript)*

**Nro des Catalogs []**

(2)

**Carbonara Française**

Déclaration du plan de cette Institution, Intentions	page 3	
Titre et [Sect]. 1 Des Grades	6	
[Sect]. 2. Des [] de chacun des cinq Grades	7	
3 Des Signes et Attouchements	8	
4 Des Mots	10	
5 Des Batteries	11	
6 Des fonctions de chacun en réunion	12	
[Fragments] épars concernant cette Carbonara		15
Dispositions générales	16	
Réceptions aux premiers Grades	18	
Tenue du Grade d'Indépendant	20	
Fonctions du haut Tribunal	20	
3° Grade Carbonara Française	23	
Opérations du Camp	25	
Réception	28	
Chiffre et Emblèmes	36	
Copie d'une lettre adressée au Général Pépé	37	
Copie d'une lettre adressée à M. Ménichini	39= []	

**Source : Bibliothèque du Cultureel Maçonniek Centrum "Prins Frederick" à La Haye.**

Fonds Georg Kloss – Registre : XXXXII-5

Titre : Carbonara Française

(3)

## Carbonara française (1)

Procès verbal contenant :

- 1° Les Dispositions nécessaires à la création d'une société secrète sous le nom de Carbonara française ;
- 2° Et les constitutions ou Règlement général de l'Ordre.

Copié sur l'original copié par M. []

(4)

Carbonara française (3)

Les français soussignés, initiés à la Carbonara italienne, possédant le haut grade de l'Ordre, ayant reconnu que le but de cette association présente à l'Italie des avantages incalculables ; que l'affair[ ] de toutes les libertés, biens si chers aux cœurs patriotes, doit être le résultat de toutes les combinaisons de la Carbonara ; qu'elle est appuyée sur des principes d'un grand peuple, d'autant plus tourmenté qu'il gémit aujourd'hui sous le joug d'une oppression étrangère, encore même qu'il soit rempli des souvenirs d'une gloire immortelle qui remonte à près de huit siècles au delà de notre ère.

Les français soussignés reconnaissent tout ce que la France pourrait retirer de bienfaits d'une Société du même genre, établie au sein de leur pays, sur des [bases] semblables, la volonté du bien communiquée à tous, et le secret qui couvrait à toutes [] et particulièrement à cette communication avec fruit, par des moyens calculés dans le silence ; reconnaissant jusqu'où sont potées les souffrances du Peuple, coupable aux yeux de quelques uns de son triomphe, de sa gloire, et de sa force de ses lumières ; reconnaissant aussi que l'opinion publique, soumise

(5)

partiellement à des écarts, a besoin d'être dirigée vers le point marqué par elle, mais par des chemins dans lesquels elle ne puisse s'égarer ; reconnaissant qu'il importe à la Nation entière que les chemins choisis soient ignorés, et d'elle et de son gouvernement ; d'elle, parce que sa bravoure et sa douleur actuelle pourraient l'empêcher de mûrir des projets dont la grandeur et l'importance connaissent une action lente et réfléchie ; de son gouvernement, parce que tout ce qui tend à altérer son pouvoir arbitraire au profit des Droits du Peuple, doit éprouver, de sa part, des difficultés qu'il tâchera toujours de rendre insurmontables ; reconnaissant pour principes immuables et éternels, que le Peuple est tout, Nation et Souverain à la fois, et que ses chefs doivent être consentis par lui, afin que ses intérêts et ceux de ces derniers ne soient pas cesse en opposition ; reconnaissant enfin qu'il est indispensable à la félicité générale que les français soient grands, forts, réunis en corps inattaquable et qu'ils recouvrent leurs droits.

A la Liberté individuelle ;  
 ----- de Conscience ;  
 ----- de la presse ;

A la tolérance la plus étendue ;

**Source : Bibliothèque du Cultureel Maçonniek Centrum "Prins Frederick" à La Haye.**

Fonds Georg Kloss – Registre : XXXXII-5

Titre : Carbonara Française

A la liberté des Elections ;

(6)

(3 ‘)

A rendre la liberté à leurs tribunaux et aux grands corps de l'état ;  
 A détruire toute espèce de noblage héréditaire qui engendre des privilèges nuisibles à toute société éclairée ;  
 A reporter des anciens titres de gloire ;  
 A faire valoir librement les trésors de leur industrie, si indignement sacrifiée aujourd'hui ;  
 A des rapports honorables avec les autres peuples ;  
 A se nommer des chefs qui ne s'honorent point d'une protection étrangère ;  
 A organiser un gouvernement dont l'existence soit utile aux français seulement, qui ne puisse faire la guerre ou la paix dans son propre intérêt ;  
 A renfermer leur territoire dans les limites que la nature lui a désignée, et qui conviennent à leur tranquillité ;  
 A servir seuls la Patrie sans le secours des Suisses ou autres étrangers ;  
 Enfin à établir, sur des bases fixes et

(7)

invariables, l'instruction, le Jury, la responsabilité des agens de la République et tout ce qui peut intéresser la Nation ;

Les français soussignés, guidés par les mêmes vœux, les mêmes intentions et la même force de volonté, ont résolu de former en France une Société secrète qui portera le titre de **Carbonara française**, qui agira dans le sens du préambule du présent acte ;

Et en effet, dans cet instant, ils créent la dite société pour durer autant que le despotisme sera à craindre, et ils la constituent d'après les règles suivantes.

Titre 1°

\*

Section 1

\*

Des Grades

\*\*\*

Il y aura cinq grades désignés comme il suit :

- 1° Apprenti (Carbonara Italiana)
- 2° Maître (Carbonara Italiana)
- 3° Carbonaro français
- 4° Indépendant secret.
- 5° Membre du haut tribunal.

(8)

(7)

Les deux premiers grades seront donnés à titre d'initiation première et préparatoire ; et pour servir de reconnaissance auprès des Carbonari italiani.

**Source : Bibliothèque du Cultureel Maçonniek Centrum ‘Prins Frederick’ à La Haye.**

Fonds Georg Kloss – Registre : XXXXII-5

Titre : Carbonara Française

Le troisième sera donné aux français et étrangers connus, avec choix et réserve. Il servira de complément aux épreuves de l'Initiation. Le nombre des Carbonari français sera illimité.

Le quatrième appartiendra aux Carbonari du grade précédent, français, qu'on aura pu distinguer par le zèle, l'activité et les talents. Le nombre des indépendans secrets sera calculé d'un par vingt cinq Carbonari français, de manière que si l'on compte trente mille de ces derniers, il y ait douze cent indépendans secrets.

Le cinquième sera porté par les français soussignés seulement.

## Section 2

\*

### Des Costumes.

\*\*\*

Les costumes devant désigner les grades, les suivants seront adoptés.

#### (9)

1° Grade - Bottes noires, tunique noire, ceinturon bleu, chapeau rond, plume rouge.

2° ----- - Bottes noires, tunique noire, ceinturon rouge et bleu, chapeau rouge, plume rouge.

3° ----- - Bottes noires, tunique bleue, ceinturon rouge, chapeau rond à la Henri IV, plume rouge.

4° ----- - Bottes noires, tunique rouge, ceinturon blanc, toque bleue, plume rouge.

5° ----- - Bottes rouges, tunique rouge, ceinturon de velours noir, écharpe tricolore, casque à visière, trois plumes blanche rouge et bleue.

Tous porteront la hache et l'épée, leurs gants seront de chamois.

## Section 3

\*

### Des Signes et Attouchemens.

\*\*\*

Afin de se reconnaître sans explication préalable, on adoptera les signes et attouchemens dont la désignation suit :

1° Grade = Signe . On tiendra les deux mains ouvertes, les pouces élevés, à la hauteur des épaules et on les baissera verticalement

#### (10)

(9)

Puis on portera son pouce droit de la hanche gauche à la droite et de la droite à la gauche.

La 1° partie de ce signe s'appellera de l'Echelle , et la 2° du Ceinturon

Attouchem. Il se fera en se prenant la main comme les maîtres maçons, et en décrivant un demi-cercle avec le médium.

2° Grade = Signe. On passera sa main droite de l'épaule gauche à la hanche droite puis transversalement de la hanche gauche à la droite.

**Source : Bibliothèque du Cultureel Maçonniek Centrum "Prins Frederick" à La Haye.**

Fonds Georg Kloss – Registre : XXXXII-5

Titre : Carbonara Française

Attouchem. Il sera le même qu'au 1° grade, sinon qu'on décrira le cercle entier.

3° Grade = Signe. On posera la main droite sur le cœur, tandis qu'on élèvera la gauche vers le soleil, l'index tendu.

Attouchem. On se tiendra la main droite. La main gauche se portera au coude.

4° Grade = Signe. On posera sa main droite sur la garde de son épée, et les deux premiers doigts de la gauche sur la bouche.

Attouchem. On se prendra mutuellement la main gauche, on se la quittera ; on se présentera la droite, et on se la refusera.

**(11)**

5° Grade = Signe. – Ordre : On aura les deux bras croisés et le pié droit un peu en avant.  
Signe : On fera le simulacre de découvrir sa poitrine.

Attouchem. On se prendra mutuellement la main gauche , en entrelaçant les petits doigts ; et de la main droite on se frappera trois coups sur le cœur de l'autre .

Section 4

\*

Des Mots

\*\*\*

Les mots seront le complément de la reconnaissance. On les déterminera ainsi qu'il suit :

1° Grade - Feve      Speranza      Carita.  
                  Foi      Espérance      Charité

2° Grade - Onore      Virtu      Probita  
                  Honneur      Vertu      Probité

**(12)**

Paroles de passe – Felce      Ortica  
  Fougère      Ortie

(11)

3° Grade – Parole de passe – Myrthe – Laurier.  
Parole sacrée – Patrie – Liberté.

4° Grade – Mots de passe - Constitution – Gloire.  
Mots sacrés - Mort aux traitres – et aux Tyrans.

5° Grade – Mots de passe – Sagesse – Courage.  
Mots sacrés – Guerre au despotisme – Protection des opprimés.

**Source : Bibliothèque du Cultureel Maçonniek Centrum ‘Prins Frederick’ à La Haye.**

Fonds Georg Kloss – Registre : XXXXII-5

Titre : Carbonara Française

## Section 5

\*

## Des Batteries

\*\*\*

Pour les Apprentis = Par 3 fois les mains à plat, l'une contre l'autre, les pouces élevés, frappant du haut en bas et du gas en haut alternativement, par 3 coups, un lent et 2 brefs (o, oo)

Pour les Maîtres = Par neuf fois de la même manière que les apprentis.

Pour les Carbonari français = Par 6 fois, 3 fois deux coups précipités, et à chaque intervalle, levant la main droite vers le ciel.

Pour les Indépendants secrets = Deux fois 2 coups précipités, et à chaque intervalle, mettant les 2 doigts sur la bouche.

**(13)**

Pour les membres du haut tribunal = Deux coups précipités, en se mettant à l'ordre.

## Section 6

\*

## Des fonctions de chacun en réunion.

\*\*\*

Les réunions au 3 premiers grades sont toujours présidées par un Indépendant secret ; celles du quatrième par un membre du haut tribunal, ou par un indépendant secret, délégué par lui.

L'Indépendant qui présidera, dirigera à volonté les opérations, en suivant les errements des instructions pour chaque grade. Lui seul accordera ou refusera la parole ; accordera ou refusera des congés pour une réunion, un ou plusieurs jours ; convoquera les assemblées, indiquera les heures auxquelles elles seront tenues, et ne devra compte de ses actions qu'au haut Tribunal.

L'orateur que dans les loges maçonniques on nomme ainsi, sera appelé de même, Orateur, aux deux premiers grades, Rapporteur au 3°, au 4°.

L'orateur, dans chacune des réunions, devra être indépendant secret. Il ne relèvera que de l'indépendant qui présidera, et en devra, qu'à lui seul, compte de ses actions.

Les officiers que dans la franc-maçonnerie, on nomme surveillant, seront appelés :

Aux deux premiers grades, Assistan.

Au 3°, Garde du Camp.

Au 4°

**(14)****(13)**

et ne devront posséder que le grade dans lequel la réunion aura lieu. Il en sera de même du Secrétaire et du Trésorier, à tous les grades ; du Gardien et de l'aumonier aux deux premiers grades ; des deux adjudans et de l'ordonnateur du Camp au 3° grade ; de au 4° grade.

Tous ces officiers dépendront de l'indépendant qui présidera, et à qui le Secrétaire et le Trésorier remettront à la fin de chaque réunion, le procès verbal de la séance et les fonds

**Source : Bibliothèque du Cultureel Maçonniek Centrum "Prins Frederick" à La Haye.**

Fonds Georg Kloss – Registre : XXXXII-5

Titre : Carbonara Française

reçus ; laquelle réunion sera faite aussitôt par l'indépendant président au membre du haut Tribunal, présent à la réunion, ou à son délégué. Le Secrétaire n'oubliera jamais de joindre à son procès verbal le discours prononcé par l'orateur. Son procès verbal devra aussi contenir tout ce qu'on voudra faire connaître au haut Tribunal ; toutes les observations faites pendant les réunions et, s'il y a en réception, tous les détails qui peuvent faire connaître le caractère du nouveau Carbonaro au haut Tribunal.

Les procès verbaux des Secrétaires, ainsi que les discours des Orateurs devront toujours être signés par l'indépendant président.

Les discours des Orateurs sont toujours écrits.

(15)

(15)

Le plan, qui précède, d'une société Carbonica, dont la rédaction n'a pas été achevée, se trouvait accompagné de notes destinées à la compléter. Ces notes sont transcrites ci-après, telles qu'elles se trouvaient dans beaucoup d'ordre.

\*\*\*

Titre 1° - Section 1°

Des Grades.

\*

Section 2

Des Costumes

\*

Section 3

Des Mots

\*

Section 4

Des Signes et atouchemens.

\*

Section 5

Des Batteries

\*

Titre 2

Des fonctions de chacun

De la composition des assemblées ;

Des dignitaires de chacune et des fonctions de ces dignitaires.

\*

Des moyens d'obtenir des secours de la Caisse de l'Ordre

\*

Sermens pour tous les grades.

(16)

Dispositions générales

\*\*\*

Il y aura chaque mois une tenue d'indépendans secrets. A chaque tenue de trimestre, il sera fait lecture de la Constitution

**Source : Bibliothèque du Cultureel Maçonniek Centrum "Prins Frederick" à La Haye.**

Fonds Georg Kloss – Registre : XXXXII-5

Titre : Carbonara Française

\*

### Des obligations des Carbonari

Les Carbonari sont tous soldats de la Liberté. Ils sont aveuglément soumis aux ordres qui leur sont donnés, pour le bien de la Liberté, par le haut Tribunal, l'indépendant secret, président, servant d'intermédiaire.

La plus légère indiscretion est punie.

Tous les Carbonari se doivent de mutuels secours.

Celui qui, voyant un de ses camarades dans le danger n'emploierait pas tous les moyens possibles pour le sauver, sera puni.

Lorsqu'un Carbonaro éprouvera des malheurs qui menaceront sa fortune, la Caisse de l'ordre viendra à son secours.

Quelle que soit sa position, aucun Carbonaro ne doit se détruire à moins d'autorisation du haut Tribunal, ou sa mémoire est flétrie.

Tout Carbonaro devra porter au dessus du sein gauche la lettre C comme Signe Sacré et de reconnaissance certaine parmi les membres de la Société.

Les assemblées seront composées de 100 Carbonari et numérotées. Elles se réuniront une ou deux fois par jour selon que le haut Tribunal le jugera nécessaire.

### (17)

Les armes des Carbonari sont une épée et une hache. Les officiers seuls portent des poignards, les Carb. ne peuvent s'en servir.

\*

Si l'on avait lieu de craindre de l'indiscretion d'un des membres de l'ordre, ou qu'en effet il eut été indiscret, mais sans que son indiscretion put faire redouter des suites facheuses, les signes, attouchemens, mots et batteries seraient changés, ainsi que le costume si le haut Tribunal le jugeait convenable. Et le membre serait admonesté et éloigné des réunions pendant une tenue dont le h. Trib. Déterminerait la durée.

\*

Si l'on était bien convaincu de l'indiscretion d'un Carbonaro, et que cette indiscretion est du entrainer la perte de la sécurité commune, le haut Trib. Ordonnerait sa mise à mort.

Si on venait à reconnaître qu'un Carbonaro appartient à une patrie quelconque, ou qu'il eut des relations avec des sociétés secrètes étrangères, sans l'autorisation du haut Tribunal, le dernier ordonnerait qu'il fut soumis à la même peine que la Carbonaro précédent.

\*

Si des fonds extraordinaires devenaient tout à coup indispensable pour un prompt succès des principes de l'ordre, chaque Carbonaro devrait une cotisation spéciale selon l'état de sa fortune.

La cotisation mensuelle des Carbonari est fixée pour chacun d'eux à Cinq francs.

Ils ne pourront manquer aux réunions indiquées sans un sujet grave, ou à moins d'autorisation de l'indépendant président.

### (18)

Ils seront tenus de se rendre chaque jour en un lieu qui leur sera désigné, à une heure indiquée, pour prendre connaissance d'un signal convenu, et se rendre sur un point marqué à l'avance.

\*

**Source : Bibliothèque du Cultureel Maçonniek Centrum "Prins Frederick" à La Haye.**

Fonds Georg Kloss – Registre : XXXXII-5

Titre : Carbonara Française



Destination de la Caisse de l'Ordre.

\*

Des moyens propres à se défendre.

\*

Réceptions

\*

Les réceptions auront lieu sur deux propositions, à 4 jours d'intervalle, faites par deux Carbonari qui joindront à la 1° demande du candidat, un certificat qui constatera :

1° Qu'ils connaissent particulièrement l'individu qu'ils présentent ;

2° Que sa moralité est pure.

3° Que ses opinions politiques sont conformes à celles dont le Carbonari composent leurs principes.

4° Qu'il est ou non marié ; père de famille ou non ;

5° Que sa demande est exacte dans tout ce qu'elle contient.

Ils ne confieront pas ce certificat au candidat ; mais ils le remettront avec sa demande, au Carbonaro présidant leur réunion. Cette demande, cachetée et portant sur l'enveloppe : Candidature, sera remise dans cet état au Tribunal Suprême, par l'intermédiaire d'un de ses

(19)

(19)

membres ou d'un de ses délégués ; elle devra contenir lisiblement écrit :

1° Les prénoms et nom du candidat.

2° Son état et celui de ses parents, ainsi que les divers emplois qu'il peut avoir occuper.

3° Son adresse et celle de ses parents.

4° Son âge.

5° Le lieu de sa naissance.

Par sa seconde demande le candidat affirmera qu'il persévère dans sa résolution. Elle sera appuyée d'une déclaration faite sur cette demande elle-même, par les deux Carbonari qui l'auront présenté, que le candidat leurs paraît toujours digne de l'adoption.

Le haut Tribunal, après avoir pris les informations préalables, décidera, mais à l'unanimité, si le candidat doit être admis à l'épreuve.

Lorsque l'admission d'un candidat a été décidée par le haut Tribunal, il en est fait part au Carbonaro présidant leur réunion qui désigne le jour de la réception, et les prévient que la somme déterminée pour le prix des divers effets et armes devra lui être remise le moment qui précédera celui de la présentation.

L'indépendant président joindra ces fonds après chaque réunion, à celui des membres du haut Tribunal présent à la réunion, ou à un de ses délégués.

(20)

(21)

La tenue au grade d'Indépendant secret pourrait être en Conseil de guerre.

Président du Conseil

Rapporteur

Greffier

1° Juré

2° Juré

(Ils consultent l'opinion pub. , c.à.d. leurs [ligues] )

**Source : Bibliothèque du Cultureel Maçonniek Centrum "Prins Frederick" à La Haye.**

Fonds Georg Kloss – Registre : XXXXII-5

Titre : Carbonara Française

3 Gardes secrets.  
Le chef des dispositions.  
L'avocat.

\*\*

### Fonctions du haut Tribunal

\*

Alors que la Carbonara française aura produit l'effet que ses fondateurs espèrent du patriotisme éclairé, de la fermeté, du zèle, du courage et des talents de tous les Carbonari, le haut Tribunal fera connaître ses membres, et dans un ouvrage imprimé, rendra un compte détaillé de sa conduite, de l'usage de ses moyens, de l'emploi de ses fonds. Cet ouvrage comprendra l'histoire de la Société, depuis sa création.

Le haut Tribunal administre, dirige les occupations de la Société ; autorise ou refuse les admissions. La Société n'existe que par lui.

\*

(21)

(23)

3° Grade.

\*

Carbonaro français

\*\*

Le camp se compose des dignitaires suivants :

- 1° Indépendant secret président sous le titre de Chef de Camp.
  - 2° De 2 gardes du Camp ; 1° et 2°.
  - 3° D'un rapporteur.
  - 4° D'un Secrétaire.
  - 5° D'un Trésorier.
  - 6° De deux adjoints, 1° et 2°.
  - 7° D'un Ordonnateur du Camp.
- En tout 9 officiers.

\*

Attributions.

\*

### Le Chef du Camp

Conservateur du feu sacré, il dirige les travaux du camp qui, dans ce grade, s'appellent Opérations. Ses ordres sont sacrés ; sa personne est inviolable. Aucun Carbonaro n'a le droit de parler que sur la permission qu'il en demande à l'un des gardes du camp, en élevant sa hache au dessus de sa tête. Le garde du camp transmet sa demande au chef du camp, par le même signe, après avoir frappé sur son faisceau, et celui-ci accorde la parole s'il y a lieu.

Il convoque les assemblées et indique les jours de réunion.

(22)

Son pouvoir est absolu quant à ceux qu'il dirige, et il ne doit compte de ses actions qu'au Tribunal Suprême.

**Source : Bibliothèque du Cultureel Maçonniek Centrum "Prins Frederick" à La Haye.**

Fonds Georg Kloss – Registre : XXXXII-5

Titre : Carbonara Française

\*

## Gardes du Camp, 1° et 2°.

Leurs attributions sont les mêmes que celles des Surveillans dans les Loges maçonniques.

Il en est de même de tous les autres dignitaires du Camp.

\*

## Décoration de la Loge.

Le Chef du Camp est assis à l'Orient, sous une Tente. Il a devant lui une table ronden supportée par un faisceau d'armes. Sur cette table est un réchaud de forme antique où brûle un feu continu.

Le Chef du Camp, comme les 1° et 2° gardes du Camp, se sert de sa hache d'arme pour les signes de commandement.

A la droite et à la gauche du Chef, et à une certaine élévation, se voyent deux larges écussons, entourés de laurier, sur lesquels on lit ces mots :

1° Ecusson :

2° Ecusson :

Les tables des 1°, 2° gardes du Camp, du Rapporteur et du Secrétaire sont supportées par des faisceaux, comme celle du Chef du camp.

Le Camp est éclairé par Sept Lampes astrales, suspendues chacune à trois chainons.

(23)

(25)

## Opérations du Camp.

\*

## Ouverture.

\*

Le Chef du Camp étant placé sous la tente, et tous les officiers dignitaires occupant leurs places respectives, il frappe de sa hache les Six coups symboliques du grade qui sont répétés par les 1° et 2° gardes du camp. A ce signal, tous les Carbonari se lèvent, et le chef du camp se découvrant dit :

Camarades, l'heure de la Liberté va sonner. Je connais vos sentimens, et je sais que vous aller m'aider de vos cœurs et de vos bras, pour achever notre ouvrage. (Il ajoute)

D - Premier Garde du camp, quel est votre devoir dans cette enceinte ?

R - C'est de me convaincre qu'il n'y a point ici de faux frères.

D - 2° Garde du camp, quel est votre devoir ?

R - D'imiter mon supérieur.

D - Examinez vos rangs.

Les 1° et 2° gardes du camp, armés de leur hachette qu'ils tiennent appuyée contre l'épaule gauche et dans l'attitude d'un homme prêt à frapper, parcourent leurs rangs respectifs, tandis que chaque Carbonaro découvre sa poitrine et montre le Signe Sacré.

**Source : Bibliothèque du Cultureel Maçonniek Centrum "Prins Frederick" à La Haye.**

Fonds Georg Kloss – Registre : XXXXII-5

Titre : Carbonara Française

Le 2° Garde dit :  
Premier Garde du Camp, je réponds des miens.  
Le 1° Garde :

(24)

Chef du Camp, les deux rangs sont examinés ; j'en réponds sur ma tête.  
Le Chef du Camp :  
D - Premier Garde du Camp, quel devoir avez-vous encore à accomplir ?  
R - Celui d'envoyer au poste avancé, pour nous assurer des approches de cette enceinte.  
Le Chef du Camp : - Faites votre devoir.

Le 1° Garde du camp fait un signe à l'un des deux adjoints qui s'approche de lui, reçoit ses ordres à l'oreil, va frapper légèrement un coup de sa hachette sur le sein des deux Carbonari qui lui ont été désignés et avec lesquels il sort de l'enceinte du camp. Le 2° adjoint doit rester en faction à l'entrée de l'enceinte. ( en dedans)

Le Chef du Camp :  
2° Garde du Camp, avez-vous encore un devoir à remplir ?  
R - J'ai à vous proposer un officier de ronde et deux plantons pour assurer et régulariser le service  
Le Chef du Camp : - Faites votre devoir.

[] le 2° Garde du Camp parle bas au Carbonaro le plus voisin, celui-ci, après avoir reçu ses ordres, va frapper de sa hachette, un coup sur la poitrine de trois camarades que lui a désignés son chef, et ces derniers viennent se ranger en bataille entre les deux tentes de l'Occident.

2° Garde du Camp : - 1° Garde du camp, j'ai fait mon devoir.  
1° Garde du Camp : - Vos ordres sont exécutés, Chef du Camp ; approuvez-vous notre choix ?  
Le Chef du Camp : - J'en suis satisfait, avancés à l'ordre.

(25)

(27)

( Les Carbonari désignés s'avancent d'un pas égal, l'arme sur l'épaule, jusqu'au pié de la Tente []. Le Chef du Camp donne le mot d'ordre au 1° Carbonaro, à sa droite, lequel le répète aux deux autres. Ces derniers se placent en planton aux deux côtés de la tente du Chef. Celui qui a reçu le mot d'ordre immédiat de l'autorité supérieure va le répéter aux 1° et 2° Gardes du camp, et se place à l'occident auprès de l'adjoint en faction)

Le 1° Garde du Camp : - Le mot d'ordre est juste.  
(Dans ce moment on frappe 6 coups à la barrière de l'enceinte ; elle est ouverte par l'adjudant qui reçoit un avis secret de son collègue, chef du poste avancé, et le reporte tout bas au 1° G. du C.

Le 1° Garde du Camp : - Les approches de l'enceinte sont sûres ; nous pouvons nous livrer sans danger à nos opérations.

**Source : Bibliothèque du Cultureel Maçonniek Centrum "Prins Frederick" à La Haye.**

Fonds Georg Kloss – Registre : XXXXII-5

Titre : Carbonara Française

Le Chef du Camp : - Puisqu'il en est ainsi, Camarades, vous savez tous quel objet important nous rassemble : Amis de la patrie, ennemis de la licence, défenseur de nos libertés, c'est pour conserver des droits achetés du sang de nos frères que nous avons juré de verser le notre si ces droits étaient menacés. N'oublions pas qu'égaux devant la loi, nous ne voulons nous distinguer que par notre patriotisme, notre amour pour l'humanité, notre tolérance et notre haine implacable pour tout ce qui porte l'empreinte du despotisme. Ce feu sacré, ce feu que les passions haineuses, l'orgueil des préjugés

(26)

les satellites de l'ignorance et des privilèges s'efforcent d'étendre, est le symbole des lumières que nous voulons répandre dans l'intérêt des peuples. C'est par elles que nous triompherons des prétentions injustes et de toute tyrannie. Jurons de remplir avec fermeté cette honorable mission des Carbonari, et au nom de cette grande Nation à laquelle nous nous faisons gloire d'appartenir, jurons encore que si l'un de nous tombait sous un glaive ennemi, on ne trouvera jamais le corps d'un Carbonaro que sous l'étendard de la liberté.

Tous répètent - Nous le jurons, en avançant leur hache du côté du feu sacré.

Au moment du serment, le tambour fait un roulement qui ne cesse qu'à l'instant où le Chef élève sa hache.

Le Chef du Camp : - Nos opérations commencent ; le camp est libre. Carbonari, serrés vos rangs, prenez vos places.

(Tous s'assoient)

Réception.

\*

Le Chef du Camp :

Camarades, lors de votre dernier conseil, un citoyen français nous a été proposé, par deux de nos Carbonari pour être admis dans notre honorable association. Aucune motion ne s'est élevée alors contre cet individu, dont les mœurs, le caractère et les opinions

(27)

(29)

nous promettent un compagnon d'armes et de travaux digne de nous. Ce candidat se trouve en ce moment renfermé dans la chambre mystérieuse ; il y médite sur les objets qui frappent les regards ; il attend que vous prononcés sur son sort. J'invite le rapporteur à vous répéter le contenu de sa demande d'admission ; et si aucun de vous ne s'oppose, avec justice, à ce qu'il vienne augmenter le nombre de nos fidèles camarades, nous procéderons immédiatement à sa réception.

Rapporteur, vous avez la parole.

(Le rapporteur fait lecture de la demande du candidat laquelle doit contenir son nom, prénom, lieu de naissance, âge, profession, et être accompagnée du certificat de deux Carbonari attestant qu'il a les qualités exigées pour justifier leur proposition.)

Le Chef du Camp.

**Source : Bibliothèque du Cultureel Maçonniek Centrum "Prins Frederick" à La Haye.**

Fonds Georg Kloss – Registre : XXXXII-5

Titre : Carbonara Française

Vous avés entendu la demande du [...] si quelqu'un de vous a des motifs pour s'opposer à ce [qu'il] soit accueillie, qu'il le manifeste par le signe accoutumé.

(Si l'un des membres est opposé à la demande, il doit élever sa hache au dessus de sa tête, en tenant la poignée à la haut du front.)

Le Ch. du C. : L'unanimité de vos suffrages se manifeste par votre silence. Chers camarades, je vais ordonner les épreuves ; espérons que nous aurons bientôt un ami de plus.

(Sur un signal du Ch. du C , l'un des deux plantons se rend à la barrière de l'enceinte et porte ses ordres à l'adjudant. Celui-ci entr'ouvre la barrière, reçoit un

(28)

billet plié que lui remet l'un des Carbonari employés à l'extérieur, et ce billet est porté au chef du camp par le planton de service.)

Le Ch. du C. : Voici la profession de foi du candidat, qui lui a été demandée. (il en donne lecture.)

Quels sont les devoirs d'un homme ?

Réponse : .....

Quels sont les devoirs d'un citoyen ?

Réponse : .....

Quels sont les devoirs d'un soldat ?

Réponse : .....

Quels sont les devoirs d'un français qui est homme, citoyen et soldat ?

Réponse : .....

Le Ch. du Camp.

Quelqu'un de vous a-t-il des observations à faire sur la profession de foi du candidat ? . . . Qu'il en manifeste l'intention ? . . . – Maintenant, 1° et 2° gardes du camp, Adjudan de service, et vous tous camarades, le candidat va pénétrer dans cette enceinte, faites votre devoir.

(à ces mots tous les Carbonari se lèvent en portant la hache d'arme à l'épaule, les barrières s'ouvrent et les adjudans introduisent le candidat jusqu'au tiers de l'enceinte. Il a la tête découverte ; il doit être sans cravatte. Une forte chaîne lie et comprime ses deux

(29)

(31)

bras, un voile noir est jeté sur sa tête et tombe autour de lui jusqu'à la hauteur de ses genoux. Le tambour bat un roulement.)

Le Ch. du Camp :

Monsieur, Vous êtes parvenu dans un lieu dont l'accès est difficile et que vous ne connaissiés pas. Qu'êtes-vous venu faire ici ?

Réponse : .....

(On pense bien qu'indépendamment des questions [], consignées dans ce cahier, le chef du camp a la faculté d'adresser au candidat toutes celles qui lui paraîtront nécessaires et que ses réponses feront naître)

Le Ch. du Camp :

**Source : Bibliothèque du Cultureel Maçonniek Centrum "Prins Frederick" à La Haye.**

Fonds Georg Kloss – Registre : XXXXII-5

Titre : Carbonara Française

Vos intentions sont bonnes sans doute. Vous ne seriez pas au milieu de nous si nous avions pu en douter. Mais expliqués-nous laconiquement ; parlés avec précision, avec franchise, Que demandés-vous ?

Réponse :.....

Le Ch. du C. : Paroles inutiles. La flatterie comme les séductions ne peuvent nous atteindre. Vous pouvés connaître par de vagues rapports, l'existence de notre institution ; mais vous paraissés en ignorer l'objet. Savés-vous quel est le but, le principal but que se proposent les Carbonari ?

Réponse :.....

(30)

Le Chef du Camp :

L'ensemble de votre réponse n'est point assez clair. Nous sommes réunis sur divers coins de la terre par l'amour de la Liberté. Vous sentés-vous animé par ce sentiment généreux ?

Réponse :.....

Le Ch. du Camp : Quoi ! Vous aimés la liberté !... Je vous interroge sur vos espérances, sur vos désirs, et votre premier vœu n'a pas été pour elle ?... Un voile épais vous couvre, et c'est au travers de ce voile que vous voulés voir luire son flambeau ?... Vos bras sont chargés de chaînes, et avant tout, vous ne demandés pas à être libre !...Parlés enfin, que souhaités-vous des Carbonari qui vous écoutent ?

Réponse :.....

Le C h. du C. : Fort bien, monsieur, nous allons juger si vous en êtes digne.... A côté même de la plus grande vertu, la faiblesse humaine ne perd pas ses droits ; peu d'hommes peuvent se flatter d'avoir su se soustraire à l'empire des passions. Chacun de nous, après avoir laissé lire dans son ame à ceux qui l'ont précédé dans l'auguste mission des Carbonari s'est acquis le droit de lire, à son tour, dans celle de tout homme qui prétend en augmenter le nombre. Un vice, une faiblesse ne sont dangereux pour la société qu'autant qu'on cherche à les déguiser devant ses semblables. Tout Carbonaro a fait le noble aveu du penchant funeste auquel il est enclin. C'était manifester le désir d'en être repris et de s'en corriger. En quelque lieu que deux de nos camarades

(31)

(33)

se rencontrent, et à un signe convenu, tous deux se déroulent mutuellement un écriteau pareil à ceux que vous allés voir.

(Le 1° rang de chacune des sections placées dans l'enceinte, offre tout à coup une file d'écriteaux déroulés devant chaque individu, sur lesquels on lit ces mots, en gros caractères ; avarice, colère, intempérance, jalousie, envie, cruauté, ambition, orgueil, vanité, mensonge, calomnie, vengeance, haine, volupté, libertinage, paresse, lacheté, inhumanité, intolérance, fanatisme, hypocrisie, etc,etc)

Le Ch. du camp : Vous devés, d'en ce moment renoncer à être des nôtres, ou nous faire, sur le champ et sans restriction aucune, la confidence de vos vices et de vos défauts, pour être prêt, en tout tems, et en tous lieux, à subir l'épreuve dont vous venés d'être témoin. Y consentés-vous, Monsieur ?...

Réponse :.....

**Source : Bibliothèque du Cultureel Maçonniek Centrum "Prins Frederick" à La Haye.**

Fonds Georg Kloss – Registre : XXXXII-5

Titre : Carbonara Française

Le Ch. du Camp : Expliqués-vous sans contrainte.  
 (Ou sans que la réponse que va faire le candidat entraîne des réflexions de la part du chef du camp, lesquelles ne peuvent être qu' ad libitum. Cette épreuve terminée, le ch. du C. continue : )

Le Ch. du C. : Nous sommes satisfaits de votre soumission ; de la candeur de votre aveu, du zèle que vous montrés pour vaincre vos passions et pour vous

(32)

(34)

élever jusqu'au rang d'homme que tant d'honneurs sont si peu dignes d'occuper. Vous allés en recevoir la première récompense :... Soyés libre !

(Ici on lève son voile et on détache ses liens.)

(33)

**sur cette page figue un alphabet avec son codage**

(34)

(37)

Copie  
 De deux lettres écrites de Paris au sujet  
 De la Carbonara française.

\*\*

Au Général Pepe

Général,

Vous trouverez sous ce pli une copie de la lettre que nous avons l'honneur d'écrire à M. Menichini, votre compatriote, votre ami, et comme vous un des grands coopérateurs à l'œuvre de la régénération napolitaine.

Honneurs soient à jamais rendus à ceux qui vouent leur existence au salut de leur pays !

Vous verrés, Général, par la lecture de la copie ci-jointe, que notre dessein n'a rien qui ne parte d'une ame élevée ; nous désirons le bien.

Mais nous ne saurions vous le [céler] ; nous avons besoin de guides sûrs et prudens ; c'est à vous que nous adressons.

Oui sans doute, il n'appartient qu'aux généreux et digne ecclésiastique qui a occupé des veilles à l'affranchissement de sa patrie ; il n'appartient qu'au général, brave et consommé dans son art, qui n'a pas moins mérité de ses concitoyens que ce vertueux ecclésiastique qui jouit de la confiance du soldat, en même tems que de l'estime générale de sa Nation, de tracer le chemin de l'honneur à des cœurs animés déjà du plus pur et du plus ardent patriotisme.

Daignés donc, Général, éclairer notre inexpérience et nous indiquer la marche convenable à nos projets.

Notre gratitude ira audevant de vos bontés et nous

(35)

**Source : Bibliothèque du Cultureel Maçonniek Centrum "Prins Frederick" à La Haye.**

Fonds Georg Kloss – Registre : XXXXII-5

Titre : Carbonara Française



en conserverons un éternel souvenir.

Agréer, Général, le sincère hommage des respects de l'estime et de la considération toute particulière.

De vos très dévoués B.C.

(36)

(39)

A M. Ménichini ,

M.,

La Carbonara doit son existence à des principes dont les peuples commencent enfin à sentir tout le prix. Ils dérivent d'un droit naturel exercé dès l'enfance des Nations, que la majorité choisit et qui convient à tous. Si ce droit périclité plus tard, ce fut parce que quelques hommes forts abusèrent de leur autorité, d'abord temporaire, et parce que les Nations ayant déjà établi des règles sociales leur bonheur ne se trouvait plus que dans l'affermissement de la paix. Si le pouvoir eut été assez sage pour ne point chercher à trop envahir, pour ne point trop étendre son action aux dépens des libertés publiques, point de doute que les peuples n'eussent jamais voulu secouer un joug que la force leur avait imposé ; mais les princes méconnurent et méprisèrent les principes ; ils dédaignèrent les récriminations et la voix des peuples ; ils les chargèrent de chaînes et d'humiliation. Ils en firent de vils troupeaux et longtems de lâches esclaves. Les Nations sortirent de leur torpeur ; elles se réveillèrent, et des cris de liberté assaillirent les souverains dans leurs palais.

Le France, Naples, l'Espagne et Naples encore ont armé leur courage et soutenu ses efforts. Quelques petites souverainetés sont libres sous des princes. Le [] de l'Italie, le Piémont, l'Angleterre, la Prusse, l'Autriche et la Russie, peut-être, sont prêtes à

(37)

arborer le signal de l'indépendance. Naples et l'Espagne marchent hardiment et sûrement vers l'heureux résultat d'une volonté unanime. Il n'en est pas ainsi de la France où régner les [Systèmes] , et avec eux, le goût des établissemens d'autrefois : tout, chez elle, dispose à craindre une rétrogradation.

Mais, de même qu'on l'a cru nécessaire à Naples et dans d'autres pays où les vieilles opinions décrépissent chaque jour, il semble indispensable à notre félicité qu'une société composée d'hommes sages et unis, calquée sur celle des Carbonari qui fait tant d'honneur à ses auteurs et à ses membres, se dévoue en ce moment à la propagation des saines doctrines nées des principes immuables sur lesquels reposent et la tranquillité et la richesse, et la gloire et le bonheur des peuples.

Dans cet état des choses et par l'heureux souvenir des liens qui ont uni les Napolitains et les français bien déterminés d'ailleurs à former une société qui puisse devenir l'orgueil de la Patrie, comme Naples se glorifie de l'institution, nous avons pensé qu'il serait à la fois utile et honorable pour nous de la créer sous vos auspices et sur les bases de la Carbonara ; et nous avons décidé près de vous une démarche que nous reconnaissons pour Carbonaro dévoué et respectable.

Nous venons donc, M., vous prier de daigner

(38)

(41)

**Source : Bibliothèque du Cultureel Maçonniek Centrum "Prins Frederick" à La Haye.**

Fonds Georg Kloss – Registre : XXXXII-5

Titre : Carbonara Française

nous éclairer de vos conseils, de toutes vos lumières, et de nous accorder un appui dont nous savons priser la valeur. Nous vous prions aussi de retarder le moins possible, l'effet de votre bienveillance et de recevoir, en retour, l'expression de notre administration, de notre respectueuse et durable reconnaissance.

Puissent nos rapports nous acquérir un jour le précieux avantage de mériter l'attachement de nos contitoyens, votre estime particulière, celle de vos compatriotes, et l'amitié de tous nos bons Cousins.

Agréer, M., l'assurance du plus parfait dévouement de vos empressés B.C.

P.S. Nous ne laissons point ignorer que nous avons écrit à M. le Général Pepe : c'est une condescendance que nous commandaient les sentiments qui nous lient. C'est un devoir que nous imposait sa conduite franche et loyale.